



COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE DE BASKET-BALL

PÔLE SPORTIF Commission Sportive

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Synthèse – Départementale Masculine -2 (DM2)

Saison 2026-2027

Article	Thème	Synthèse
1	Principes	- Championnat DM2 organisé par le CD77. - Ouvert aux équipes qualifiées affiliées FFBB. - Championnat qualificatif pour la PRM. - Application des Règlements FFBB et les Règlements Sportifs Généraux CD77.
2	Équipes qualifiées	- Équipes reléguées de PRM. - Équipes maintenues en DM2. - Équipes promues de DM3.
3	Organisation	20 équipes en deux poules (aller/retour). - Salle classée FFBB obligatoire. - Les premiers de chaque poule se rencontrent en finale pour définir le Champion de Seine-et-Marne DM2.
4	Montées et Descentes	- Détermination par la CDC 5x5 : les 2 premiers de chaque poule montent en PRM. - En cas de refus ou d'impossibilité, accession proposée au suivant du classement. - Une équipe refusant la montée reste en DM2. - Les 9^e et 10^e de chaque poule descendent en DM3. - Chaque descente de DM3 entraîne une relégation supplémentaire (prise en compte du ranking). - Non-réengagement : repêchage de la meilleure équipe relégable.
5	Horaire des rencontres	Horaire officiel : samedi 20h30. Dérogations : vendredi dès 19h ou samedi dès 18h ou dimanche de 13h30 à 17h30.
6	Licences	- Types autorisés : 0C, 1C, 2C, 0CT, 0CAST, 1CAST, 2CAST, 0CASTCTC, 1CASTCTC et 2CASTCTC. - Licences BC, VT et JH illimitées. 1 licence OH maximum.
7	Obligations sportives	Engager 1 équipe réserve en DM3 OU 1 équipe U21M OU 1 autre équipe jeune masculine (U11 à U18M) participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées.



01 60 63 03 11 – contact@basket77.fr – www.basket77.fr

COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE DE BASKET-BALL

12, rue des Écoles – Pouilly-le-Fort – 77240 Vert-Saint-Denis

Code APE : 9312Z - Siret : 784 930 612 000 71



seine&marne77
LE DÉPARTEMENT